



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Liberté
Égalité
Fraternité

SÉCURITÉ
ROUTIÈRE **VIVRE,
ENSEMBLE**

Paris, le 01/02/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le bilan provisoire de l'accidentalité routière en 2022 :

La mortalité routière en France en 2022 avoisine celle d'avant la crise sanitaire

Les modifications profondes des conditions de trafic depuis mars 2020 en raison de la crise sanitaire et le caractère particulièrement atypique de cette année 2020, ont conduit l'ONISR à prévoir, pour ses données conjoncturelles 2022, une double comparaison avec les données 2021 mais aussi 2019, année « avant crise sanitaire ».

En France Métropolitaine

Stabilité de la mortalité par rapport à 2019, année avant pandémie

Selon les estimations de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), **3 260** personnes ont perdu la vie sur les routes de France métropolitaine en 2022, contre 2 944 en 2021 (+10,7 %), et 3 244 en 2019 (+0,5 %), année de référence.

L'année 2022 est marquée par la fin des restrictions sur les déplacements et des obligations de télétravail. Même si la pandémie de Covid-19 est toujours active, les déplacements et l'accidentalité ont retrouvé un niveau proche de celui d'avant pandémie, avec néanmoins une évolution des mobilités vers des modes de déplacement doux (vélos, engins de déplacement personnel motorisés – EDPm — dont les trottinettes électriques) et le maintien d'un certain niveau de télétravail.

Baisse du nombre de blessés toutes gravités et baisse du nombre de blessés graves en 2022 comparé à 2021 et à 2019.

Le nombre total de blessés¹ est estimé à 236 000, en diminution -1,3 % ;
Le nombre de blessés graves est estimé à 16 000 blessés graves, en diminution de -1,9 %.

¹ Pour se conformer aux normes des statistiques européennes, l'ONISR publie une nouvelle série de données relatives aux blessés graves. Ces valeurs sont déterminées par une nouvelle méthode, établie conjointement par l'Université Gustave Eiffel (UGE) et l'ONISR. Au-delà des blessés enregistrés par les forces de l'ordre, la nouvelle méthode permet de prendre en compte l'ensemble des blessés pris en charge par les services hospitaliers, ce qui permet d'établir une vision beaucoup plus précise du nombre réel de blessés de la route.

Baisse de la mortalité des automobilistes et des deux-roues motorisés, hausse préoccupante de la mortalité des cyclistes et des utilisateurs d'engins de déplacements personnels motorisés

- Les occupants de **véhicule de tourisme** ont été 1 563 à trouver la mort sur les routes de France métropolitaine (-59 tués) et 4 800 à être blessés gravement (-7 % par rapport à 2019) ; la part des automobilistes dans la mortalité routière n'est désormais plus majoritaire (48 %) ;
- Les usagers de **deux-roues motorisés** (2RM) connaissent une baisse de leur mortalité et de la gravité de leurs blessures, avec 715 tués (-34 tués) et 5 300 blessés graves (-7 %). La baisse est due à la réduction des victimes 2RM en agglomération ;
- Les **cyclistes** enregistrent une hausse de +30 % de leur mortalité avec 244 tués (+57 tués par rapport à 2019) et davantage de blessés graves : 2 600 (+300 soit +13 %) . La pratique cycliste rurale/hors agglomération accuse une hausse préoccupante de +47 % de sa mortalité et de +22 % du nombre de blessés graves par rapport à 2019;
- Les **utilisateurs d'EDPm** subissent une forte augmentation de leur accidentalité : 34 trottinettistes ont perdu la vie en 2022 versus 10 en 2019. La gravité de leurs blessures est également en forte hausse : 600 blessés graves estimés en 2022, soit 400 de plus qu'en 2019 ;
- Les **piétons** ont été 484 à trouver la mort (+1 par rapport à 2019) et 2 000 à être blessés gravement. L'augmentation est liée à la hausse des heurts de piétons hors agglomération et sur autoroute (57 piétons décédés sur autoroute).

Les hommes toujours plus accidentés que les femmes ; une situation préoccupante pour les jeunes entre 14 et 24 ans

À kilomètres parcourus comparables, la part des hommes dans la mortalité routière se renforce à 78 % (contre 77,9 % en 2021 et 77,3 % en 2019).

Les jeunes de 18-24 ans comptent parmi les plus à risque : 552 tués (soit 101 tués par million d'habitants de cet âge) et 2 700 blessés graves (soit 502 par million d'habitants de cet âge). Les 14-17 ans, s'ils ne présentent plus de sur-risque d'être tué (98 décès en 2022 soit 30 tués par million d'habitants de cet âge), sont cependant particulièrement à risque d'être blessés gravement (1 600 blessés graves soit 486 par million d'habitants de cet âge).

Les tranches d'âge qui enregistrent une augmentation de leur mortalité sont les 35-44 ans (+39 tués par rapport à 2019) et les 65-74 ans (+66 tués par rapport à 2019). La tranche d'âge qui enregistre la tendance la plus favorable est celle des 25-34 ans, avec -56 tués, pour 460 décès.

Une hausse préoccupante de la mortalité sur le réseau autoroutier

Les **autoroutes** enregistrent une forte hausse de la mortalité : +14 % passant de 263 en 2019 à **300 tués** en 2022. Cela représente 9 % de la mortalité routière, contre 32 % sur les routes en agglomération (stable par rapport à 2019) et 59 % hors agglomération (-1 % par rapport à 2019).

En termes de blessés graves, la baisse la plus marquée se situe en agglomération (7 200 blessés graves estimés sur ce réseau routier, soit - 5 % par rapport à 2019). Avec 7 600 blessés graves estimés sur les routes hors agglomération, le nombre de blessés graves est en hausse de +1 %.

Hausse de la mortalité outre-mer en 2022

Selon l'ONISR, **281** personnes sont décédées sur les routes des départements et territoires d'outre-mer en 2022, contre 254 en 2019, ce qui représente une augmentation de + 11 % (27 tués de plus) par rapport à 2019, soit le même chiffre qu'en 2010 (281 décès) : **170** dans les départements d'outre-mer (DOM) et **111** dans les collectivités d'outre-mer (COM) ou en Nouvelle-Calédonie.

Les **deux-roues motorisés** (99 tués), les **jeunes de 18-24 ans** (57 tués, soit 8 de plus qu'en 2019), les **jeunes adultes 25-44 ans** avec 115 tués (augmentation de +34 % entre 2019 et 2022), le **défaut de port du casque (concernant la moitié des décès en deux-roues motorisés) et de la ceinture de sécurité** (entre la moitié et 85 % des personnes décédées n'étaient pas attachées selon les territoires) constituent les principaux enjeux de sécurité routière en outre-mer.

Contacts presse

Délégation interministérielle à la sécurité routière :

Alexandra THERIZOL : 06 75 19 83 90

Thierry MONCHÂTRE : 06 88 16 08 78